PRODUITS DE CONSOMMATION GARANTIE STANDARD EUROPÉENNE

COUVERTURE DE GARANTIE

a. Garantie du système

La garantie limitée de Toshiba s'applique à tous les « Systèmes » vendus depuis le 1er janvier 2013. Toshiba garantit que les téléviseurs, lecteurs Blu-ray/DVD, récepteurs satellite et accessoires pour téléviseurs (« Système ») vendus pour la première fois à un utilisateur final ne présentent aucune défaillance des composants ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie (Période de garantie) de douze (12) mois, à condition que les réclamations formulées dans le cadre de cette Garantie limitée soient appliquées pendant la Période de garantie. La période de garantie commence à la date d'achat d'origine. Votre facture d'achat d'origine (ticket de caisse) qui indique la date d'achat, le numéro de modèle et le numéro de série du Système est la preuve de la date de votre achat.

Cette garantie n'est applicable que dans les pays couverts par cette Garantie limitée pour votre produit, soit dans tous les pays où Toshiba ou ses fournisseurs de services agréés offrent un service de garantie soumis aux conditions générales de cette garantie. Vous trouverez la liste des pays couverts à la fin de la présente brochure.

Cette garantie couvre les coûts des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires à la remise en état de fonctionnement de votre Système. Toshiba décidera de réparer ou de remplacer les pièces ou les Systèmes défectueux couverts par cette garantie par de nouvelles pièces, par des pièces remises à neuf ou par des Systèmes dont les performances sont équivalentes à celles des nouveaux produits. Tout Système (ou toute pièce) réparé ou remplacé dans le cadre de cette Garantie limitée sera couvert pour le reste de la période de la garantie initiale s'appliquant au Système ou à la pièce, ou pendant trois (3) mois à compter de la date de remplacement (au dernier terme échu). Tous les Systèmes et pièces de rechange remplacés dans le cadre de cette garantie deviennent la propriété de Toshiba. Toute réclamation formulée à l'encontre de Toshiba est expressément exclue.

Cette garantie limitée est une garantie commerciale accordée par Toshiba et n'a pas d'incidence sur vos droits prévus par la loi, qui peuvent fournir aux consommateurs des droits supplémentaires.

b. Unités remplaçables

Toshiba peut expédier au client les unités remplaçables telles que le support pour téléviseur ou la télécommande. À la réception par l'utilisateur final de la pièce de remplacement, la pièce d'origine devient la propriété de Toshiba. Sur demande de Toshiba, la pièce d'origine sera renvoyée à Toshiba aux frais de Toshiba. Si la pièce d'origine n'est pas reçue par Toshiba dans les quinze (15) jours ouvrables après la réception par l'utilisateur final des instructions d'expédition, la valeur à la revente de la pièce de remplacement sera facturée à l'utilisateur final.

EXCLUSION ET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ RELATIF À LA GARANTIE

La garantie limitée concernant votre Système est soumise aux exclusions et restrictions suivantes :

a. Exclusions

Cette garantie limitée ne porte pas sur :

1. Tout Système non fabriqué par ou pour Toshiba, ou vendu à un utilisateur final dans un pays non couvert par cette garantie.

2. Tout Système endommagé ou défaillant en raison (a) d'une utilisation inadéquate, d'une utilisation non conforme au Manuel de l'utilisateur ou de toute autre utilisation inadéquate ou négligence relative au système ; (b) de l'utilisation de pièces non fabriquées ou vendues par Toshiba ; (c) de la modification du Système ; (d) d'un service non effectué par Toshiba ou par un fournisseur de services agréé par Toshiba ; (e) du transport ou de l'emballage inadéquat lors de la réexpédition du Système à Toshiba ou à un fournisseur de services agréé par Toshiba, ou (f) de l'installation incorrecte de produits tiers (cartes d'extension de mémoire par exemple).

3. Tout Système ou pièce dont les étiquettes ou les numéros de série ont été modifiés ou rendus illisibles.

4. La maintenance régulière, l'inspection, l'usure normale des consommables, de la télécommande par exemple.

5. Les dommages esthétiques tels que les rayures et les bosses, les encadrements, capots et parties plastiques rayés ou décolorés.

6. Une utilisation commerciale ou professionnelle du Système.

7. Les dommages causés à l'environnement et/ou les défaillances résultant de fumées, poussières, noir de carbone ou autres influences externes.

FR

8. Les défaillances liées à des cas de force majeure tels que la foudre, l'eau, le feu, une tension inadéquate et une aération insuffisante.

Si le mode d'emploi et les instructions de maintenance de Toshiba ne sont pas respectés, si les pièces ou les matériaux de rechange utilisés ne correspondent pas aux spécifications d'origine, si des interventions sont réalisées par du personnel non qualifié ou si le Système montre des signes de mauvaise utilisation, surutilisation, manipulation négligente, vous devrez fournir la preuve que la défaillance n'a pas été provoquée par l'une de ces circonstances.

Si le Système ne peut pas bénéficier de cette Garantie limitée en raison de l'une des raisons susmentionnées, il pourra néanmoins être réparé par Toshiba à la demande du client. Veuillez noter que, dans ce cas, Toshiba pourra facturer à l'utilisateur les pièces, la main-d'œuvre et d'autres dépenses. Par ailleurs, Toshiba se réserve le droit de facturer à l'utilisateur la préparation de l'estimation des coûts. Toshiba peut également facturer les coûts induits par l'inspection du Système si un dommage ou une défaillance a été déclaré par négligence dans le cadre de la présente Garantie limitée alors qu'il n'existait pas.

Toshiba ne prend pas en charge les frais de transport/expédition/assurance, les taxes d'importation ou autres, les frais de licence et autres frais de téléphone/télécopie engendrés par une défaillance du Système.

b. Avis de non-responsabilité relatif à la garantie

À l'exception de la garantie expresse prévue et dans les limites autorisées par la loi applicable, Toshiba, ses revendeurs et fournisseurs de services agréés ne garantissent pas votre Système. Toshiba décline toute autre responsabilité, expresse ou implicite, dans les limites prévues par la loi. Sont notamment exclus du contrat ou du préjudice des termes implicites tels que caractère marchand, qualité satisfaisante, adéquation à un usage particulier et/ou non-violation des droits de tierce personne. Toute garantie implicite imposée par la loi est limitée dans le temps à la durée de la garantie expresse limitée offerte par Toshiba dans les limites autorisées par la loi applicable. Dans les limites autorisées par la loi, Toshiba ou son fournisseur ne peuvent être tenus responsables (1) des dommages ou de la perte ou corruption des enregistrements, données ou périphériques de stockage externes, ou (2) de quelque préjudice que ce soit (notamment les préjudices directs ou indirects, la perte de profits ou de gains ou tout autre dommage spécifique mineur ou conséquent pour non-respect de la garantie, du contrat, de la responsabilité ou autre) résultant de l'utilisation inadéquate des produits et/ou des ressources écrites incluses, même si Toshiba, son fournisseur, un représentant agréé Toshiba, un fournisseur de services ou un revendeur a été avisé de la possibilité de tels dommages ou de toute autre réclamation de tiers. Toute responsabilité engagée de Toshiba ou de son fournisseur se limite au prix d'achat du Système.

› OBTENTION DU SERVICE DE GARANTIE

La garantie limitée Toshiba comprend un service de garantie en magasin ou par retour. Dans certains pays, un service enlèvement et retour peut également être proposé. Pour en savoir plus sur la couverture locale, veuillez contacter Toshiba ou votre fournisseur de services agréé.

Le service de garantie sera soumis aux conditions générales suivantes :

1. Le service de réparation est disponible pour les Systèmes achetés et situés dans un pays où Toshiba ou ses fournisseurs de services agréés offrent un service de garantie soumis aux conditions générales de cette Garantie limitée. Les réclamations dans le cadre de cette Garantie limitée seront honorées uniquement si elles sont présentées au cours de la période de garantie.

2. Reportez-vous aux coordonnées figurant à la fin de la présente brochure pour contacter Toshiba et ses fournisseurs de services agréés dans les différents pays.

3. Avant de contacter Toshiba :

   - Vérifiez que votre Système est correctement branché sur l'alimentation secteur et allumé.

Rétablissez la configuration originale du Système en retirant les accessoires et connexions externes ; débranchez tous les périphériques de stockage externes et les autres appareils.

   - Consultez le Manuel de l'utilisateur pour obtenir des conseils importants sur le fonctionnement et le dépannage de votre Système.

   - Notez le nom du Système, le numéro du modèle, le numéro de série, la configuration matérielle et logicielle, ainsi qu'une description du problème (messages d'erreur qui s'affichent à l'écran par exemple).

4. Appelez le Centre de support Toshiba du pays dans lequel vous vous trouvez. Toshiba essaiera de traiter par téléphone les questions relatives à la garantie et, pendant cet appel, pourra demander votre collaboration pour l'exécution des procédures courantes de diagnostic. Si le Centre de support détecte des dysfonctionnements matériels sur votre Système, il vous fera parvenir un numéro d'identification et des instructions de service par le moyen le plus adapté (télécopie, courrier électronique, appel téléphonique).

FR

5. Si votre Système est éligible pour le service de garantie Enlèvement et retour, Toshiba organisera l'enlèvement de l'unité défectueuse à votre domicile, ainsi que la réparation et le retour. Toshiba prendra à sa charge tous les frais de réparation, logistiques et d'assurance.

6. Dans le cadre du service de garantie en magasin ou par retour, vous serez invité à remettre votre Système Toshiba à un fournisseur de services agréé par Toshiba pour une réparation sous garantie et à convenir des modalités de récupération après réalisation des réparations. Vous devez prépayer les frais ou les taxes associés au transport de votre Système vers le fournisseur de services agréé par Toshiba ou vers votre domicile. En outre, vous êtes responsable de l'assurance pour l'expédition et la récupération de votre Système, car ni Toshiba ni la société offrant le service de garantie au nom de Toshiba ne sont responsables des dommages ou des pertes subis lors du transport.

7. Emballez l'unité de manière adéquate si vous l'envoyez à Toshiba ou s'il est enlevé à votre domicile. Les dommages provoqués par un emballage inadéquat ne seront pas pris en charge par Toshiba.

INSCRIPTION

Enregistrez votre garantie dès maintenant à l'adresse suivante :

www.toshiba.fr/pc/garantie

L'enregistrement nous aidera à vous offrir un service rapide dans l'éventualité où votre produit devrait être réparé sous garantie. Il vous permet en outre de recevoir les dernières nouvelles concernant les mises à jour essentielles, ainsi que des détails sur les nouveaux produits et les offres spéciales qui vous permettront de tirer le meilleur parti de votre produit Toshiba.

La dernière version des conditions générales de la Garantie limitée de Toshiba est disponible sur notre site :

www.toshiba.fr/pc/services

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Vous trouverez ci-dessous la liste des pays couverts par la Garantie limitée de Toshiba pour vos produits. Vous trouverez les coordonnées de notre Centre de support Toshiba ou des fournisseurs de services agréés à l'adresse suivante :

www.toshiba-europe.com/asp-locator

Les entités Toshiba suivantes sont les garantes de la Garantie limitée de Toshiba dans les différents pays :

Toshiba Europe GmbH, Allemagne
Albanie, Allemagne, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Monténégro, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse

Toshiba Information Systems (UK) Ltd, Royaume-Uni
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Norvège, Royaume-Uni, Suède

Toshiba Systèmes (France) S.A.S., France
France métropolitaine, Italie

FR